



MIM

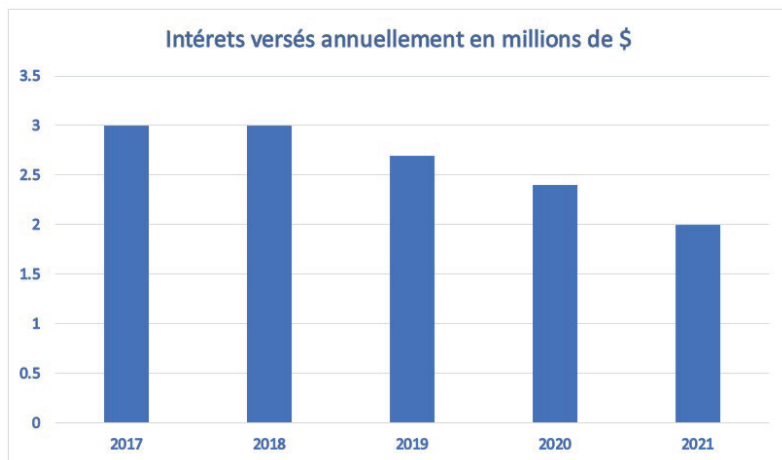
Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



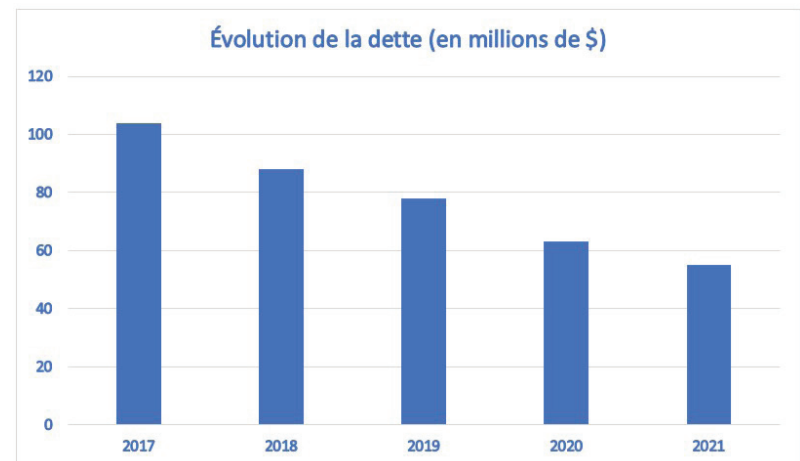
De l'époque des défusions à 2015, la gouvernance de notre Ville a été tel que nous nous sommes retrouvés en situation financière périlleuse. En moins d'une dizaine d'années, de multiples règlements d'emprunts tantôt irréflectifs, tantôt illégaux, ont précarisé de façon majeure l'état de nos finances. La Ville s'est à l'époque comportée comme si la disponibilité des fonds publics était infinie et a usé de son pouvoir d'emprunt sans considérer que tout ce qui est emprunté doit un jour être remboursé. Et que dans l'intervalle, des intérêts substantiels doivent être versés aux banques, et ce, année après année. En pure perte.

Le tableau suivant présente les intérêts versés annuellement depuis 2017 aux banques par Saint-Augustin-de-Desmaures sur le capital emprunté. Un total de près de 13 M\$ en seulement 5 ans.



Il faudra encore plusieurs années d'une gouvernance responsable et rigoureuse pour replacer totalement la Ville sur les rails du point de vue financier. Les orientations prises dès 2017 par le conseil municipal ont permis d'amorcer un vigoureux redressement en s'attaquant au remboursement de la dette tout en maintenant des investissements importants dans les infrastructures (routes, bâtiments, parcs et autres) sans emprunter, en les payant systématiquement comptant à même les surplus tirés principalement des ventes de terrains industriels.

Le fait de ne plus emprunter, tout en intensifiant les remboursements, a depuis 2017 permis de rabattre notre dette de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le graphique suivant présente l'évolution à la baisse de la dette de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 2017.



En maintenant le niveau de taxation, cette façon de procéder permet de dégager chaque année de plus en plus d'argent en ayant de moins en moins de capital et d'intérêts à verser. L'argent ainsi rendu disponible permet notamment de continuer à payer nos immobilisations sans emprunter, mais aussi de rembourser notre dette encore plus rapidement. Les résultats sont significatifs et exponentiels. Les bénéfices allant en s'accroissant, nous en sommes au moment où l'opération est la plus efficace. Les résultats sont là pour le démontrer. Il importe donc de ne rien relâcher. Notre niveau d'endettement est encore très élevé et une éventuelle flambée des taux d'intérêt serait hautement dommageable. Il faut continuer à rembourser tout ce que nous pouvons afin de cesser de verser chaque année aux banquiers des intérêts à coup de millions de \$. Cet argent doit demeurer chez nous.

L'objectif n'est pas encore atteint, il reste du chemin à faire, mais nous sommes définitivement sur la bonne voie et les orientations prises par votre conseil municipal au cours des dernières années et les prochaines via les projections à long terme adoptées lors du dernier budget sont les bonnes et... totalement dans VOTRE intérêt !

« Les intérêts courent, même la nuit. »
Proverbe indien

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 21 septembre à 19 h 30. Cette séance se tiendra à la salle Jobin de l'hôtel de ville et les citoyens peuvent y assister, à moins d'avis contraire émis par la Santé publique. Les Augustinois peuvent poser leur question en personne pendant la séance, lors des périodes prévues à cet effet, ou par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca et via la page Facebook [@VSADOfficiel](https://www.facebook.com/VSADOfficiel). Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux administratifs seront fermés le 6 septembre 2021 à l'occasion de la fête du Travail.

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

PROCHAIN PAIEMENT DES TAXES : 3 SEPTEMBRE

Le troisième versement des taxes arrive à grands pas.



PAIEMENT

Informez-vous des directives en vigueur avant de vous déplacer à l'hôtel de ville en nous appelant au 418 878-2955 entre 8 h et 16 h. Rappel - **NOUS N'ACCEP-TONS PLUS LES CHÈQUES.**

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se

peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Communiquez avec le Service de la trésorerie (tresorerie@vsad.ca ou 418 878-4662 p. 5315) ou consultez le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site Internet au vsad.ca/budget-finances.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Une lettre informative a été envoyée au début du mois d'août aux propriétaires ayant des arriérés 2020. Cette dernière, accompagnée d'un relevé de compte, indique les montants à payer au plus tard le 21 septembre. Après cette date, le processus sera officiellement enclenché.

FINI LES OUBLIS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire sur notre site Internet et en nous le retournant accompagné d'un chèque portant la mention « annulé ».

vsad.ca/budget-finances

SIMPLE ET RAPIDE - PAIEMENT AUTOMATISÉ

Selon les options offertes par les institutions financières participantes : Internet, téléphone, guichet automatique.

Par Internet, choisissez le fournisseur « Ville St-Augustin-de-Desmaures – Taxes foncières et facture diverse » et inscrivez votre numéro de matricule à 18 chiffres.

CALENDRIER 2022

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lance l'édition 2022 de son concours photo pour le calendrier annuel!

Encore cette année, participez en grand nombre à notre concours photo annuel pour l'édition du calendrier 2022. Envoyez-nous vos plus belles photographies mettant en valeur le territoire exceptionnel de la ville ou un bâtiment municipal que vous appréciez particulièrement. Faites preuve de créativité, éveillez votre sens artistique et surprenez-nous !

Envoyez-nous UNE PHOTO PAR SAISON à l'adresse courriel info@vsad.ca avant le 1^{er} octobre à midi. Veuillez indiquer quelle saison représente chaque photo.

Cette année, pour le bonheur de tous, c'est le retour de la photo en format paysage couvrant un mois.

VOICI LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET RÈGLEMENTS À RESPECTER

- Vous devez être l'auteur de la photo ou des photos ;
- Une seule photo par saison par participant acceptée, donc un maximum de 4 photos par participant ;
- Toutes les photos doivent avoir été prises sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures ;
- Les photos seront soumises à un vote du public sur la page Facebook de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à compter du 4 octobre à midi jusqu'au 18 octobre 2021 à midi. Les trois photos par saison ayant récolté le plus de votes (mentions *J'aime*) illustreront le calendrier 2022. Les gagnants seront annoncés le 29 octobre via notre page Facebook ;
- La Ville pourra utiliser vos photos pour diverses occasions ou sur différents médias ;
- Les autorités de la Ville se réservent le droit de choisir la ou les photographies qui feront la couverture de son calendrier ;

- **Attention ! : les photos devront être en format paysage.** Les participants doivent les soumettre selon ces critères :

- Un poids minimum de 2 MO.
- L'ajout de bordure, de cadre ou de texte n'est pas permis.

EXEMPLES DE PHOTOS

- panoramas
- paysages
- faune
- habitat naturel
- bâtiments
- photographies illustrant la vie à Saint-Augustin-de-Desmaures
- vacances
- attraits
- aventure en plein air
- activités extérieures
- cyclisme
- activités aquatiques
- etc.

Bonne chance à tous !



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pourquoi une élection générale municipale ?

La loi prévoit qu'une élection à tous les postes du conseil municipal doit avoir lieu tous les quatre ans, le premier dimanche du mois de novembre, et ce, dans toutes les municipalités du Québec.

En 2021, l'élection aura donc lieu le 7 novembre.

L'élection générale municipale permet aux gens qui ont le droit de voter de choisir les personnes qui les représenteront. Ces personnes forment le conseil municipal qui est composé du maire ou de la mairesse et des six conseillers(ères) municipaux. Vous devrez voter pour plus d'un poste en élection, soit le poste de maire(sse) et celui de conseiller(ère) de votre district.

De plus, il sera possible cette année pour les électeurs qui y sont admissibles de voter par correspondance sans avoir à se déplacer physiquement à un bureau de vote. Vous trouverez à la page suivante plus d'informations au sujet du vote par correspondance.

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page des Élections 2021 sur le site Internet de la Ville (vsad.ca/elections2021) ainsi que la page Facebook de la Ville. Pour toutes informations additionnelles, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la présidente d'élection par courriel au election2021@vsad.ca ou par téléphone au 418-878-8723.

Pour voter lors de l'élection générale municipale :

- Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale ;
- Vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection (le 7 novembre 2021) ;
- Vous devez avoir la citoyenneté canadienne en date du 1^{er} septembre 2021 ;
- Vous ne devez pas être sous curatelle ni avoir perdu le droit de voter en date du 1^{er} septembre 2021 ;
- Vous devez habiter la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en date du 1^{er} septembre 2021 ;
- Vous devez être domicilié au Québec depuis au moins 6 mois en date du 1^{er} septembre 2021 ;

OU

- Si vous n'habitez pas la municipalité, vous devez être propriétaire d'un immeuble (chalet, immeuble à logement, terrain vacant, etc.) ou occuper un établissement d'entreprise situé à Saint-Augustin-de-Desmaures depuis le 1^{er} septembre 2020.

Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale ?

Au courant du mois d'octobre 2021, vous recevrez par la poste soit un *Avis d'inscription sur la liste électorale* ou un *Avis d'absence d'inscription*.

L'*Avis d'inscription sur la liste électorale* contient notamment le nom des personnes inscrites sur la liste électorale qui résident à votre adresse. Il est important de vérifier que tous les noms des personnes admissibles à voter y sont inscrits et qu'il n'y a pas d'erreur dans la façon de l'écrire. Si la liste des personnes inscrites est incomplète ou erronée, vous devrez vous présenter devant la Commission de révision pour demander d'apporter les changements à la liste électorale.

L'*Avis d'absence d'inscription* est envoyé, quant à lui, à chaque adresse fournie par Élections Québec et à laquelle aucun électeur n'est inscrit sur la liste électo-

rale. Si vous recevez cet avis, vous devrez vous présenter devant la Commission de révision pour demander de vous inscrire sur la liste électorale.

Toutes les informations relatives à la Commission de révision (lieu, dates, heures, documents à fournir) seront inscrites sur l'avis que vous recevrez par la poste ainsi que sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/elections2021.

Qu'est-ce que la Commission de révision ?

La Commission de révision est composée de trois réviseurs qui sont nommés par la présidente d'élection et son rôle principal est de recevoir les gens qui font des demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la liste électorale, d'analyser ces demandes et de décider si elle les accepte ou non. De plus, elle reçoit, le jour réservé aux électeurs qui sont convoqués, leurs dépositions appuyées d'un serment et, au besoin, les dépositions de leurs témoins.

Cette année exceptionnellement, les électeurs admissibles au vote par correspondance peuvent transmettre par écrit au Bureau de la présidente d'élection leur demande de modification à la liste électorale. Pour effectuer ces demandes de modification à la liste électorale par écrit, les électeurs admissibles devront utiliser un formulaire qui sera disponible au courant du mois d'octobre sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/elections2021.

Quoi apporter pour aller voter ?

Vous devez apporter la *Carte de rappel* que vous aurez reçu par la poste au courant du mois d'octobre ainsi que l'une des pièces d'identité suivantes :

- Votre permis de conduire du Québec ;
- Votre carte d'assurance maladie du Québec ;
- Votre passeport canadien ;
- Votre certificat de statut d'Indien ;
- Votre carte d'identité des Forces armées canadiennes.

Comment se déroulera le vote ?

Rendez-vous à l'adresse de votre bureau de vote qui sera indiquée sur l'*Avis d'inscription sur la liste électorale* ainsi que sur la *Carte de rappel* que vous aurez reçue par la poste au courant du mois d'octobre.

Vous devez apporter votre couvre-visage et exceptionnellement cette année, **vous pouvez apporter** votre propre crayon de plomb ou un stylo bleu ou noir pour voter. Sur place, une personne vous accueillera et vous indiquera où aller.

À la table, vous devrez présenter votre *Carte de rappel* et dire votre nom et votre adresse et montrer votre pièce d'identité. Vous devrez retirer momentanément votre couvre-visage pour vous identifier. Vous recevrez des bulletins de vote et, si vous n'avez pas apporté le vôtre, un crayon pour voter.

Vous vous déplacerez derrière l'isoloir et sur chacun des bulletins de vote, vous ferez un X, un crochet ou une marque dans le cercle à côté du nom de la personne de votre choix. Vous devrez plier les bulletins de vote et retourner voir la personne à la table. Elle vous dira comment mettre vos bulletins de vote dans l'urne placée sur la table.

Soyez assurés que toutes les mesures sanitaires en vigueur seront respectées et que tout sera mis en œuvre pour assurer votre santé et votre sécurité lors des élections municipales.



Besoin d'un nouveau défi ?
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

VSAD.ca

Travailler à la VSAD, c'est un travail **Valorisant** et **Stimulant** dans un environnement **Agreable** ou de nombreux **Défis** t'attendent.

Avocat - Conseiller en gestion contractuelle - Service juridique et du greffe
Personnel électoral - Service juridique et du greffe
Surveillants de plateaux d'activités - Service des loisirs, culture et vie communautaire
Brigadiers - Service des loisirs, culture et vie communautaire
Contremaître - Service des travaux publics
Auxiliaire à l'aréna - Service des bâtiments, parcs et espaces verts

L'emploi du masculin permet d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

ÉLECTIONS 2021 - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Lors de la séance du conseil tenue le 8 juin dernier, les élus ont autorisé le vote par correspondance pour les prochaines élections municipales.

QU'EST-CE QUE LE VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

Le vote par correspondance est un des moyens mis à la disposition des électeurs pour leur permettre d'exercer leur droit de vote, et ce, sans avoir à se déplacer à un bureau de vote. Ce moyen de voter permet également d'exercer son droit de vote avant le jour du scrutin.

Tout électeur admissible au vote par correspondance doit faire une demande au Bureau de la présidente d'élection pour être ajouté sur la Liste des électeurs inscrits au vote par correspondance. Les électeurs ayant fait cette demande recevront par la poste, au courant du mois d'octobre, une Trousse de vote par correspondance. Cette trousse comprendra notamment les instructions pour voter par correspondance, les bulletins de vote (choix au poste de maire(sse) et au poste de conseiller(ère) de votre district électoral) et les enveloppes pour retourner les documents nécessaires par la poste.

Toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote et les autres documents requis doivent être reçues au Bureau de la présidente d'élection au plus tard **le 5 novembre 2021 à 16 h 30**. Un bureau de vote par correspondance, formé d'un scrutateur et d'un secrétaire, traitera les enveloppes reçues à temps, effectuera certaines vérifications pour s'assurer que le processus de votation est conforme et déposera l'enveloppe contenant les bulletins de vote dans une urne qui demeurera scellée jusqu'au soir du scrutin. Le dépouillement des votes par correspondance se fera le soir du scrutin, en même temps que les autres bulletins de vote.

QUI PEUT VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

En vertu du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, les personnes suivantes peuvent voter par correspondance :

- Les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Le Bureau de la présidente d'élection contactera les responsables des établissements présents sur le territoire de la ville afin de mettre en place le processus de vote par correspondance ;
- Les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé ;
- Les électeurs qui sont un proche aidant reconnu et qui sont domiciliés à la même adresse que l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé ;

- Les électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de Santé publique parce qu'ils :
 - Sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - Ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie ;
 - Présentent des symptômes de la COVID-19 ;
 - Ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - Sont en attente d'un résultat de test de COVID-19.

En vertu des résolutions 2021-239 et 2021-240 adoptées par la VSAD, les personnes suivantes peuvent également voter par correspondance :

- Les électeurs domiciliés qui auront 70 ans et plus le jour du scrutin (le 7 novembre 2021) ;
- Les électeurs non domiciliés.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire de la ville :

- La demande pour voter par correspondance peut se faire de façon **verbale** ou **écrite**. Toutefois, il est recommandé de faire une demande écrite. Un formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/elections2021 ;
- La demande doit être reçue au plus tard le **27 octobre 2021 à 16 h** ;
- La demande d'un électeur dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de Santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19 ne peut être faite qu'à compter du **17 octobre 2021**, et ce, jusqu'au **27 octobre 2021, 16 h**.

Pour les électeurs non domiciliés sur le territoire de la ville :

- La demande pour voter par correspondance doit absolument se faire de façon **écrite** et elle doit être **signée** par l'électeur. Un formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/elections2021 ;
- La demande doit être reçue au plus tard le **27 octobre 2021 à 16 h**.

PROGRAMMATION CULTURELLE ET DE LOISIRS

Durant tout l'été, des animations culturelles et de loisirs ont été offertes dans les parcs et bâtiments de la Ville. Quel bonheur de retrouver les artistes et les spectateurs ! Merci à tous les résidents, petits et grands, qui sont venus rencontrer nos artistes, qui ont expérimenté un nouveau sport et qui ont profité de nos spectacles en famille. Nous serons assurément de retour à l'été 2022 avec une nouvelle programmation basée sur ces expériences et sur vos commentaires !

D'ici là, pour l'automne, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à finaliser une programmation d'activités. Conférence, concerts, spectacles, ateliers, rencontres, découvertes, activités libres... De tout, pour tous les goûts ! Surveiller le lancement prochain de la programmation le jeudi 2 septembre afin d'en connaître davantage sur ce qui vous sera offert !

Comme habituellement, les inscriptions aux activités se feront via la plateforme SportPlus. Afin de vous aider avec les inscriptions en ligne, le Service offrira des séances d'aide à l'inscription. Présentez-vous sur place pour obtenir de l'assistance dans l'inscription de vos activités et pour répondre à vos questions sur la plateforme SportPlus.

Dates et heures

7 septembre et 12 octobre de 10 h à 15 h à la bibliothèque Alain-Grandbois ; puis de 15 h à 19 h au Centre communautaire multifonctionnel du secteur est.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Vous souhaitez faire partie du personnel électoral de l'élection municipale du 7 novembre 2021 ?

Le bureau de la Présidente d'élection de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra, dans le cadre du processus électoral, procéder à l'embauche de plusieurs personnes qui travailleront principalement les journées du vote par anticipation et ainsi que celles du vote du jour de scrutin. *

Le formulaire vous permettant de postuler en ligne est maintenant disponible dans la section *Personnel électoral* au vsad.ca/elections2021.

Nous recherchons des candidats pour ces postes :

- Réviseurs
- Secrétaires d'une commission de révision
- Agents réviseurs
- Préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
- Scrutateurs
- Secrétaires du bureau de vote
- Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs
- Substituts pour tous les postes mentionnés

En raison de la complexité qu'amènent les mesures sanitaires liées à la COVID-19, nous communiquerons avec les personnes intéressées **de façon électronique uniquement**. Il est donc nécessaire d'indiquer votre adresse de messagerie électronique.

* Notez qu'en raison de la situation actuelle entourant la pandémie de la COVID-19, certaines dates pourraient être ajoutées ou modifiées. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre section Élections 2021 sur notre site Internet.

PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTULEZ EN LIGNE:
vsad.ca/elections2021

ÉLECTIONS 2021

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

À vos agendas!
11 SEPTEMBRE

3^e édition
SAMEDI
des sportifs

Une fête pour la famille!
On vous attend!

Programmation disponible à [VSAD.ca](https://vsad.ca) le 2 septembre

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE T'ATTEND!

La Sodem offre plusieurs postes à la piscine du Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures:

- Assistant-sauveteur
- Sauveteur
- Moniteur sécurité aquatique
- Moniteur en sauvetage
- Moniteur mise en forme

Pour nous joindre: 418 951-0018 ou vsadcomplexe@sodem.net

Sodem SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

LE MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-AUGUSTIN

les dimanches
du 4 juillet au 19 septembre 2021
de 10h à 14h

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **14 septembre 2021**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 ou par Internet dans la section *Requête et demande d'intervention* dans la page *Nous joindre* de notre site Web avant le lundi 13 septembre à midi.

Écocentres




Lundi et mardi : 9 h à 17 h
Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
		1 	2 	3
6 	7 	8 	9 	10
13 	14 	15 	16 	17
20 	21 	22 	23 	24
27 	28 	29 	30 	

OCTOBRE

L	M	M	J	V
				1
4 	5 	6 	7 	8
11 	12 	13 	14 	15
18 	19 	20 	21 	22
25 	26 	27 	28 	29

LES PARCOURS DES LIONS

Ces deux parcours sont le fruit de la collaboration entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le Club Lions et la Caisse Desjardins Cap-Rouge–Saint-Augustin pour soutenir les saines habitudes de vie et la création d'environnements favorables à la pratique d'activités physiques. Les départs se font au centre socio-récréatif Les Bocages et au centre Delphis-Marois. Les parcours ont un volet interactif en utilisant la technologie des codes QR pour bonifier l'expérience des usagers et vous permettre d'en apprendre plus sur votre ville.

L'affichage et la signalisation sont en cours d'installation et les parcours seront complétés cet automne.

Pour en savoir plus, visitez le <https://parcoursdeslions.vsad.ca/>.



PARCS DE PLANCHES À ROULETTES ET « PUMTRACK »

Nos deux parcs de planches à roulettes font peau neuve. Dans les dernières semaines, le parc de planches à roulettes du centre socio-récréatif Les Bocages a été fait entièrement. Celui situé dans le parc Delphis-Marois a quant à lui été déplacé tout près dans le parc du Millénaire. À ce nouveau parc de planches à roulettes a été ajoutée une piste de type « pumtrack ».

Les Augustinois, jeunes et moins jeunes, adeptes de planche à roulettes, trottinette, patins à roues alignées ou de BMX peuvent maintenant profiter d'installations adéquates et qui répondent aux tendances de ces pratiques sportives. Une activité s'est d'ailleurs tenue le 19 août dernier pour souligner le tout alors que la tournée *Skate for fun* de Qc.SkateboardCamp était de passage dans les deux installations.

Que ce soit à vélo, en trottinette, en planche à roulettes ou même en ski, protégez-vous. Portez un casque ! C'est un petit geste qui peut faire une grande différence.



PARC DU MILLÉNAIRE



PARC DU CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF LES BOCAGES

CROCK-LIVRES 2021

Avec un fonctionnement adapté aux mesures sanitaires et une nouvelle formule incluant des activités d'animations, le club Crock-Livres a fait le bonheur de plus de 160 participants cet été !

C'est plus de 3000 livres qui ont été lus par les participants. Merci à tous les Crick-Crack-Crock, Mini-Crock, Maxi-Crock et Super-Crock qui ont embelli notre ciel de Crock-Livres en venant y ajouter votre étoile de lecture ! Ervil, notre mascotte du club, est déjà impatient de vous revoir à l'été 2022 !

PROCESSUS DE CONSULTATION CITOYENNE CONSULTATION CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lancera bientôt une plateforme Web de consultation citoyenne qui offrira une option supplémentaire permettant aux citoyens de s'informer et de s'exprimer concernant différents sujets et projets d'intérêt. En fait, l'objectif principal de la Ville est d'améliorer les processus de consultation de la population, entre autres afin de les rendre plus fréquents, inclusifs et transparents et de faciliter la communication entre la Ville et les citoyens. Nous sommes convaincus que la participation citoyenne est l'un des fondements d'une saine démocratie et qu'elle favorise le développement de relations constructives entre tous les partis impliqués, que ce soit les citoyens, les entreprises, les organismes, les employés de la Ville et le conseil municipal.

La plateforme sera utilisée pour la première fois dans le cadre de l'important processus de révision du Plan d'urbanisme de la ville.

Le processus de révision du Plan d'urbanisme est lancé par le conseil municipal par l'adoption du premier projet du Plan d'urbanisme. À la mi-septembre, ce projet de Plan d'urbanisme sera présenté à la population via la nouvelle plateforme de consultation citoyenne et le site Web de la Ville. Il a été élaboré par le Service de l'urbanisme dans une perspective de développement durable en vue d'assurer la vitalité et le dynamisme de notre territoire et de notre collectivité. Il propose notamment un énoncé de vision stratégique ainsi que les six grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire suivantes :

- Développer la capacité d'accueil et consolider le territoire
- Maximiser le potentiel et l'attractivité économique du territoire
- Améliorer la qualité de vie des résidents

- Protéger et mettre en valeur les attraits territoriaux distinctifs
- Favoriser le développement durable
- Aménager le territoire de façon résiliente afin de protéger les biens, les personnes et la qualité de vie des citoyens

Le pouvoir des municipalités locales de planifier et de gérer l'aménagement de leur territoire s'exerce avant tout par l'élaboration d'un plan et de règlements d'urbanisme. Le Plan d'urbanisme final qui sera adopté exposera la vision du conseil municipal de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en matière d'aménagement et de développement du territoire ainsi que les moyens qu'il entend mettre de l'avant afin de concrétiser cette vision. Il contiendra les orientations et les priorités qui guideront les décisions politiques, administratives et financières de la Ville en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir. La contribution de la population à ce document de planification est donc essentielle et c'est pourquoi la Ville souhaite entendre les préoccupations, les besoins et les attentes de la collectivité.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que la Ville invite les citoyens, les entreprises et les organismes à participer en grand nombre à la consultation publique qui se tiendra concernant la révision du Plan d'urbanisme. Des activités de consultation seront tenues en ligne et en personne. À la mi-septembre, vous pourrez consulter le www.vsad.ca/je participe pour en apprendre davantage concernant le processus de consultation. **À vous la parole, participez en grand nombre ! »**

PRUDENCE AUTOUR DES ÉCOLES ET DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

En cette période de rentrée scolaire, voici un petit rappel de quelques règles de sécurité aux abords des écoles.

LES ÉCOLIERS

- Assurez-vous d'être toujours visibles et de marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée en faisant face à la circulation ;
- Respectez les directives des brigadiers scolaires et traversez aux intersections ;
- Rendez-vous directement à l'école et évitez de vous attarder en chemin. S'il survient une situation anormale, parlez-en immédiatement à un brigadier ou à un professeur ;
- Évitez de vous bousculer.

LES AUTOMOBILISTES

- Respectez la signalisation à l'approche des zones scolaires ainsi que lorsque vous croisez des autobus en circulation ;
- Soyez vigilants lorsque vous circulez près d'autobus immobilisés, que les feux intermittents soient actionnés ou non ;
- Respectez les limites de vitesse et les panneaux de signalisation. Notez que depuis le 1^{er} août 2019, le montant des amendes pour les excès de vitesse commis dans les zones scolaires est doublé ;
- Attendez que le brigadier ait terminé de faire traverser les écoliers avant de circuler.

VOICI LES INTERSECTIONS OÙ IL Y AURA PRÉSENCE DE BRIGADIERS SCOLAIRES.

Secteur Les Bocages : 6 brigadiers des Landes/Gaboury, des Landes/des Halliers, du Sourcin/des Landes, des Landes/du sentier face au centre socio-récréatif Les Bocages, du Sourcin/de l'Eider, du Sourcin/des Bernaches.

Secteur Centre : 7 brigadiers Route 138/Jean-Juneau, Jean-Juneau/école (pavillon Laure-Gaudreault), Jean-Juneau/du Charron, du Charron/ de l'Entrain, Béchard/du Collège, du Collège/école (pavillon la Salle), route Racette/du Tréfle.

SECTEURS RÉSIDENTIELS, RESPECTEZ LES LIMITES DE VITESSE

Le respect des limites de vitesse est primordial pour assurer un environnement sécuritaire aux résidents. La vitesse a un énorme impact sur la distance de freinage. Rouler au-dessus de la limite de vitesse, même si ce n'est que de quelques km/h, augmente les risques de collisions et la violence de l'impact en cas d'accident.

Plusieurs automobilistes sont moins vigilants dans les rues près de leur résidence, ils peuvent être moins attentifs, car ils parcourent ce trajet régulièrement et un peu « machinalement ». Il est important que chaque automobiliste Autoquinnois se conscientise quant à ses habitudes de conduite.



La vitesse d'impact a des conséquences importantes pour les piétons victimes de collision. Lorsque la vitesse d'impact d'une collision est de 30 km/h, la probabilité de décès du piéton est de l'ordre de 10 %; elle dépasse 75 % à 50 km/h.

Source : ministère des Transports du Québec et la Table québécoise de la sécurité routière

LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES RECRUTE

Un travail **Valorisant** et **Stimulant**, dans un **environnement Agréable** où de nombreux **Défis** t'attendent

**BRIGADIER
BRIGADIÈRE**

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Employé(e) recherché(e)

Casse-croûte
du Complexe sportif

8 à 15 h par semaine
Salaire selon expérience
Bienvenue aux étudiants,
retraités ou semi-retraités



Veuillez faire parvenir votre CV à
hlapointe005@hotmail.com
contact: Hervé Lapointe
418 455-7555

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

PROGRAMME AUTOMNE 2021

DATES DE LA SESSION:
7 SEPTEMBRE AU 13 DÉCEMBRE

INSCRIPTION
RÉSIDENTS
Du 1^{er} au 7 août

INSCRIPTION
POUR TOUS
Du 8 au 29 août

PROGRAMMATION
DISPONIBLE À VSAD.CA
Pour nous joindre:
418 878-5473 poste 5821

Sodem

SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMANURES

LOISIRS AUTOMNE 2021



K É N O

Plusieurs cours offerts au nouveau
Centre communautaire
multifonctionnel secteur est

Inscriptions en ligne : 23 août - vsad.ca/loisirs
Début des cours : 13 septembre
6 septembre pour la musique



ACTIVITÉS ARTISTIQUES

Musique - Batterie | Chant | Piano
Peinture à l'huile et à l'acrylique

SPORT

Escrime - Débutant* | Intermédiaire*

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+

Conditionnement sur musique*
Pilates*
Stretching et tonus*

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE

Mise en forme - Débutant* | Intermédiaire*

BIEN-ÊTRE

Yoga - Hatha yoga* | Thèmes choisis | Yogalates* | Yoga et zen
Qi gong
Tai-chi-chuan

FORMATION

Pour adultes - Identification de champignons sauvages
Pour enfants - Gardiens avertis | Je me garde seul

*Cours offerts au CCMSE.